



ASSOCIATION RÉGIONALE DE PÊCHE  
**NOUVELLE-  
AQUITAINE**  
Aquitaine Limousin Poitou-Charentes

Association Régionale Fédérations de Pêche  
et de Protection du Milieu Aquatique  
de Nouvelle-Aquitaine



RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**

## Conseil d'adminis

Périgueux

Procès-verbal  
28 novembre 2024

État des présences

<b>Nom</b>	<b>Structure</b>
Mathieu Labrousse	Président FD16
Yves Morinet	Trésorier FD16
Gilles Bricet	Président FD17
Fabrice Pigeau	Vice-Président FD17
Patrick Chabrilanges	Président FD19
Michel Faure	Trésorier FD19
Christian Perrier	Président FD23
Roger Virlojeux	Vice-Président FD23
Jean-Michel Ravaille	Président FD24
Alain Daly	Trésorier FD24
Daniel Bourdie	Président FD33
Jean-Louis Molinié	Président FD47
Alain Lartigue	Vice-Président FD47
François Chenel	Président FD64
Jean-Michel Grignon	Président FD79
Francis Bailly	Président FD86
Christian Delavault	Secrétaire FD86
Julien Buisson	Vice-Président FD87
Jean-Ch. Boireau	Président FD87

## Excusés

André Lesage	Président FD40
Alain Lartigue	Vice-Président FD47
Dominique Duphil	Vice-Président FD33
Patrick Thébault	Vice-Président FD86

## Invités

Alix Gilles-Bon	Coordinateur régional ARP-NA
-----------------	------------------------------

### Ouverture du conseil d'administration à 10H00

M. Jean-Louis Molinié procède à l'appel des fédérations. Toutes les FDAAPPMA sont représentées.

Le Président Mathieu Labrousse remercie l'ensemble des membres du conseil d'administration pour leur participation.

L'ordre du jour proposé est le suivant :

1. **Approbation du compte-rendu du CA du 28 mars 2024**
2. **Portraits de bénévoles ; engagés pour nos rivières**
3. **Point budgétaire et comptable**
4. **Point d'information FNPF**
5. **Point d'information Région : suivi politique et suivi des subventions**
6. **Prochaine convention régionale Pêche Nouvelle-Aquitaine**
7. **Partenariat ARB-NA et interactivité des données**
8. **Retour sur la JTR Garderie à Tartas : le logiciel de la FD40 à mutualiser ?**
9. **Retour sur la JTR Animation à Allas-Bocage : proposition de projet régional**
10. **Retour sur le Grand Pavois 2024**
11. **Retour sur la Mercury Fishing Cup de Vassivière**
12. **Retour sur la journée de cohésion de Niort**
13. **Coupe Régionale Nouvelle-Aquitaine pêche carnassiers en bateau**
14. **Point communication : bilan de l'accompagnement BZIIT**
15. **Commandes groupées : jeux « Poissonnnss », vestes techniques**  
Questions diverses

### 1. Approbation du P.V. du 28 mars 2024

Le Président M. Mathieu Labrousse soumet le procès-verbal du conseil d'administration du 28 mars 2024 à approbation. Celui-ci est consultable et téléchargeable sur le site internet de l'ARP-

3

NA, dans « l'espace statutaire ». Aucune remarque n'est formulée. Le mot de passe pour accéder à cet espace de téléchargement est à nouveau transmis aux administrateurs (arpna12AR).

**Délibération :**

Le procès-verbal du conseil d'administration 16 novembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

## 2. Portraits de bénévoles ; engagés pour nos rivières

M. Mathieu Labrousse présente la vidéo intitulée Portraits de Bénévoles ; engagés pour nos rivières. Cette vidéo a été réalisée en partenariat avec l'UFBAG et a bénéficié d'un accompagnement financier de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne. Elle a pour objectif de valoriser l'engagement des bénévoles de notre réseau et de donner, à travers une réalisation humaine et esthétique, l'envie de s'engager. L'humain est au centre du travail. Cette vidéo, d'une durée de 8 min. 48 sec. a été publiée sur les réseaux sociaux et a bénéficié d'un relais auprès des partenaires tels que la FNPF et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne. Il est proposé aux FDAAPPMA de s'en emparer et de l'utiliser dans leurs campagnes de communication. Le lien de la vidéo : <https://youtu.be/KtQlzJLzteQ>

## 3. Point budgétaire et comptable

M. Alain Daly rapporte que, conformément à la délibération du conseil d'administration de l'ARP-NA du 28 mars 2024, la comptabilité de l'ARP-NA a été confiée à un cabinet comptable. Il s'agit du cabinet Ametis, basé à Agen et représenté par M. Laurent Chassagne. Ce cabinet a

été conseillé par notre commissaire aux comptes et la lettre de mission prévoit des honoraires de 2920 € HT.

Le cabinet comptable et le commissaire aux comptes souhaitent qu'une notice soit transmise aux 12 FDAAPPMA concernant l'enregistrement comptable des subventions reversées par l'ARP-NA afin d'obtenir une homogénéité complète lors des exercices de circularisation. Cette notice, en cours d'élaboration est présentée dans sa méthode aux membres du conseil d'administration.

Un point est réalisé sur la nécessité de numériser les pièces comptables. Il est demandé à l'ARP-NA de se renseigner sur une possible mutualisation d'un outil tel que Zeendoc, à l'image de ce qui a été entrepris dans la région Centre-Val-de-Loire.

M. Alain Daly présente un projet de budget prévisionnel. Celui-ci s'équilibre quasiment à 182 200 € de recettes pour 182 410 € de charges. Il conviendra d'opérer des arbitrages, notamment quant à la participation aux différents évènements, salons etc.

## 4. Point FNPF

### *Placement des cartes de pêche*

Un point d'information est réalisé par M. Jean-Michel Ravailhe qui fait état des débats du dernier conseil d'administration de la FNPF. Il est fait état des placements des cartes de pêche au niveau national. Une baisse généralisée est constatée, même sur les cartes journalières. Les cartes personne majeure ont chuté de 3,79% et les cartes « femme » de 11,49%. L'atypicité de la météo est évoquée pour expliquer ce mauvais résultat, en lien également avec la prédation du grand cormoran et de l'impact du silure sur certains milieux.



### *Junior Fishing Tour*

M. Jean-Michel Ravailhe présente les bons retours observés dans la réalisation des manches départementales du Junior Fishing Tour (JFT). Il constate que plus de 70 FDAAPPMA ont adhéré à ce dispositif. Les dotations distribuées par la FNPF et le GIFAP, par l'intermédiaire des associations régionales ont semblé répondre aux attentes du réseau.

La question est posée de savoir dans quelles mesures les finales régionales pourraient être organisées. Le lieu devra être central et l'accompagnement des jeunes est un sujet qu'il faudra approfondir. Il est décidé que le conseil d'administration de l'ARP-NA se positionnera sur cette question après avoir consulté toutes les FDAAPPMA concernées. Une position sera prise lors du prochain CA.

M. Julien Buisson estime que la FFPS doit jouer un rôle prépondérant de l'organisation des manches départementales et régionales. Il conviendra alors de prendre contact avec les référents de la FFPS Nouvelle-Aquitaine.

### *Groupe de travail AAPPMA*

M. Jean-Michel Ravailhe rappelle qu'il anime le groupe de travail AAPPMA au sein de la FNPF. Un questionnaire à l'attention des AAPPMA va être envoyé afin de recueillir des éléments factuels nécessaires à l'élaboration d'un diagnostic. L'objectif sera de proposer des éléments de réforme qui devraient permettre de pallier les difficultés structurelles rencontrées par le réseau. Il compte sur les FDAAPPMA pour relayer un maximum ce questionnaire. Un délai de 6 semaines est annoncé.

### *Logiciel défi Asso 33*

Il est annoncé qu'une nouvelle présentation du logiciel Défi Asso 33 a été réalisée à la FNPF. Ce logiciel répond aux besoins des FDAAPPMA et des AAPPMA qui sont encouragées à l'adopter.

M. Jean-Michel Grignon apporte un témoignage en ce sens et estime que sa FDAAPPMA a

gagné en efficacité depuis le déploiement de cette solution dans les Deux-Sèvres. L'ARP-NA avait proposé une fiche action à la FNPF pour qu'une subvention puisse être créée, cela semble être en bonne voie.

Il est à espérer que cette solution puisse être déployée sur l'ensemble des SAPL, à commencer par celles de Nouvelle-Aquitaine. Il est rappelé que la FDAAPPMA 33 se tient à disposition des FDAAPPMA pour toute question relative à cette solution.

### *Commission législation et harmonisation*

La commission législation s'est à nouveau réunie pour trouver des pistes d'harmonisation. La tâche est complexe et les avancées peu palpables.

### *Préjudice écologique*

Le groupe de travail « Préjudice écologique » actif depuis un an a prévu de délivrer un vadémécum aux FDAAPPMA d'ici au printemps 2025. L'objectif de ce livrable est de proposer un accompagnement aux (services juridiques des) FDAAPPMA, de la survenance de la pollution jusqu'à la fin du procès et de mieux comprendre les différentes méthodes employées pour mesurer le préjudice écologique subi.

### *Silure*

M. Jean-Michel Ravailhe rappelle que la position de la FNPF est de ne pas modifier le classement de cette espèce. Des plans de gestion peuvent être mis en place lorsque le milieu le commande, mais qu'en aucun cas, une solution à l'échelle nationale ne peut être proposée.

### *Salon de Nantes*

Comme annoncé via le courriel envoyé le 3 avril 2024, la FNPF participera au 1<sup>er</sup> Festival National de la Pêche, qui se tiendra au parc des expositions de la Beaujoire à Nantes, du 23 au 25 mai 2025.

La FNPF souhaite créer un véritable village associatif pour faire rayonner le réseau de pêche de loisir. Un espace de 500 m<sup>2</sup>, s'organisera autour de 7 pôles thématiques représentatifs de nos missions et l'ARP-NA est en charge (avec l'AR-Bretagne) de coordonner le pôle Loisir Pêche. Il est donc demandé aux FDAAPPMA de prévoir de mettre à disposition un salarié pendant cette période. Un planning sera proposé pour organiser les présences. Les frais liés à cet événement sont pris en charge par la FNPF (déplacements et hébergements).

### *Cormoran*

M. Jean-Michel Ravailhe annonce que le dossier cormoran est toujours en attente du ministère. Il craint que les FDAAPPMA ne trouvent pas leur compte dans la réponse qui sera apportée. Certaines FDAAPPMA rapportent que leur préfecture est prête à signer un arrêté en dépit de l'absence de base légale pour permettre une régulation rapide. L'arrêté ministériel, selon toutes vraisemblances, obligera les FDAAPPMA à fournir des éléments scientifiques et chiffrés pour prouver l'impact de la prédation de cet oiseau sur les populations piscicoles. De nombreux recours sont à craindre.

### *Labellisation et qualification hébergement pêche*

Il est rapporté que les procédures de labellisation se complexifient et que les règles imposées par la FNPF deviennent de plus en plus dures à appliquer sur les territoires. De nouvelles exigences empêchent une déclinaison efficace des labels, qui demeurent des outils d'animation du territoire et de valorisation de nos structures. Le comité régional de labellisation regrette qu'une confiance limitée lui soit accordée. Une motion est prise à l'unanimité pour réclamer une réforme des règles liées à la labellisation en renforçant le rôle des comités régionaux de labellisation, ce qui déchargera la FNPF d'une charge de travail, au profit d'une expertise nourrie de la connaissance du terrain.



### *Congrès des maires*

Un retour sur le congrès des maires est réalisé. M. Mathieu Labrousse regrette que la campagne Sauvons Nos Rivières n'ait pas été mise en avant à cette occasion. Il fera remonter ses remarques lors du prochain CA de la FNPF. La pêche de loisir est en tous cas bien identifiée parmi les élus, même si nos structures sont encore qualifiées de timides. Il convient de poursuivre ce travail de représentativité.

### *Étude du poids socio-économique de la Pêche en France*

M. Daniel Bourdie rapporte qu'une importante mise à jour de l'étude BIPE est en cours de réalisation et que les résultats pourront être publiés d'ici au début d'année 2025.

## 5. Point d'information Région (suivi politique (ACTE, GQE...) et suivi des subventions

M. Mathieu Labrousse réalise un point d'actualité sur les différents arbitrages régionaux rendus en attendant l'atterrissage du budget de la Région. Il est proposé à l'heure actuelle de bâtir des programmes d'action en prenant en compte une baisse de 15% concernant les subventions de fonctionnement pour l'axe A 2025 (biodiversité). Concernant l'axe B, il est prudent d'envisager un scénario pessimiste avec une année blanche sur les investissements liés au tourisme halieutique. Concernant l'Axe C ACTE, il est conseillé aux FDAAPPMA de bâtir leur budget en prévoyant une baisse de 15% de subventions régionales.

Le budget de la Région sera voté dans le courant du mois de décembre, il est donc proposé que le conseil d'administration de l'ARP-NA se réunisse en début d'année pour affiner l'élaboration des programmes d'actions.

Un suivi des subventions régionales est réalisé depuis 2021. Il est annoncé aux FDAAPPMA que le dossier de l'Axe B 2024 a été voté en commission permanente en septembre 2024 et que les notifications attributives de subventions seront transmises dans les meilleurs délais.

Les dossiers de subventions des Axes A et B 2022 sont en voie d'être soldés.

## 6. Prochaine convention régionale Pêche Nouvelle-Aquitaine

Un point d'information est réalisé quant au renouvellement de la convention régionale. Un nouveau projet a été travaillé avec les services de la Région. Concernant l'axe A, dans le cadre de la politique régionale One Health, la mise en œuvre de la méthode écopathologie devrait pouvoir augmenter la subvention des FDAAPPMA de 7 000 €, après avoir suivi la formation disposée par le centre de formation de la FDAAPPMA33 sur cette thématique. Cette proposition, au regard des problématiques budgétaires de 2025, sera à nouveau proposée dès 2026.

Concernant l'Axe C, un programme commun a d'ailleurs été élaboré lors de la journée régionale d'éducation à l'environnement qui s'est déroulée à Allas-Bocage le 18 octobre dernier. Une note de synthèse a été préparée pour le Président Alain Rousset afin de défendre politiquement ce dossier pluriannuel. M. Mathieu Labrousse vise un passage en séance plénière en début d'année, ce qui aurait pour avantage de sécuriser l'accompagnement financier de la Région auprès des FDAAPPMA et ce, dès 2025. Le travail collaboratif avec les services de la Région est salué.

## 7. Partenariat ARB-NA et interactivité des données

Dans le cadre de l'accompagnement régional, une mise à disposition des données est prévue auprès des partenaires tels que l'Agence Régionale de la Biodiversité ou FAUNA. Il convient de

sécuriser juridiquement cette mise à disposition, en commençant par cadrer contractuellement les liens qui existent entre les données issues des WebPDPG départementaux et le Géoportail régional. Un projet de convention de mise à disposition est distribué aux membres du conseil d'administration qui pourront l'examiner, l'amender si besoin et qui auront la tâche de le signer pour la fin du mois de janvier 2025. Cette convention a pour objectif de cadrer les conditions de mise à disposition entre l'ARP-NA et les FDAAPPMA et fixe un cadre pour la transmission de certaines données aux partenaires. Ce point sera abordé lors du prochain conseil d'administration de l'ARP-NA.

**Délibération :**

Le conseil d'administration acte le fait que les FDAAPPMA examinent le projet de convention, l'amendent si nécessaire et le soumettent à signature lors de la prochaine réunion du conseil d'administration de l'ARP-NA.

## 8. Retour sur la JTR Garderie à Tartas : le logiciel de la FD40 à mutualiser ?

Un retour est réalisé sur la journée technique régionale « garderie » organisée à Tartas. Il ressort que les participants adhèrent pleinement à ce genre de rencontres. Les débats sont nombreux et nourris. Une formation a été donnée par M. Bruno Etchegoyen, notamment sur les techniques d'intervention, les approches avec le contrevenant et la sécurité aux abords de l'eau. Un point important a été relevé ; les salariés des FDAAPPMA ne sont quasiment jamais formés aux risques de noyade. Il est important de proposer ce type de formation au regard du fait que les collaborateurs sont souvent au bord de l'eau. L'ARP-NA remercie la FDAAPPMA 64 pour la mise à disposition de son collaborateur.

Une présentation du logiciel d'automatisation des procès-verbaux a été réalisée et a emporté l'adhésion technique de toutes les fédérations présentes. M. André Lesage mène des négociations avec le prestataire afin de réduire au maximum les coûts, mais il est convenu de mettre à disposition de toutes les FD cette solution. Un devis sera présenté au prochain conseil d'administration.

Il a également été demandé à l'ARP-NA de mutualiser une commande de tenues des gardes. Un bon de commande sera donc préparé en ce sens afin que les FDAAPPMA puissent choisir les quantités souhaitées.

**Délibération :**

Le conseil d'administration examinera le devis proposé par le prestataire lors du prochain conseil d'administration de l'ARP-NA.

## 9. Retour sur la JTR Animation à Allas-Bocage : proposition de projet régional

M. Gilles Brichet réalise un retour sur l'organisation des journées d'éducation à l'environnement qui se sont déroulées à Allas-Bocage les 17 et 18 octobre 2024. La FDAAPPMA 17 et l'ARP-NA ont accueilli les acteurs de l'éducation à l'environnement (FDAAPPMA, Région, IFREE, professionnels de l'éducation) pour aller plus loin dans la nouvelle stratégie ACTE (Accompagnement au Changement en faveur des Transitions Environnementales), succédant à la stratégie ENEDS. Les participants se sont réunis sur le site d'Allas-Bocage en Charente-Maritime. La matinée a commencé par un tour de table et la présentation d'animations et d'outils pédagogiques pour renforcer l'éducation à l'environnement. Les nouveaux objectifs, orientés vers un accompagnement collectif des transitions, ont été présentés par Claude Chabrol, chargée de mission Néo Terra Éducation à l'environnement et transition écologique des territoires, Annie Bauer de l'IFREE a animé l'après-midi avec un atelier sur l'approche

comportementale pour encourager le passage à l'action. Cette intervention a souligné l'importance des méthodes et postures à adopter pour mobiliser les publics.

Ces présentations ont permis l'élaboration d'un programme d'actions (De la source à la mer) co-construit par les douze FDAAPPMA, permettant de décliner de manière opérationnelle cette nouvelle stratégie au regard des enseignements apportés par les intervenants.

## 10. Retour sur le Grand-Pavois 2024

Un retour est fait sur la participation de l'ARP-NA au Grand-Pavois de la Rochelle, du 1 au 6 octobre 2024. Un stand commun avec la FDAAPPMA 17 a été élaboré et a permis d'accueillir des milliers de visiteurs. L'évènement comptabilise près de 69 000 visiteurs et affiche un bilan très positif. La participation de nos structures a permis de valoriser les missions menées par les FDAAPPMA et de présenter le loisir pêche en eau douce comme une alternative à la pêche en mer. Un présentoir conçu sous forme de carte régionale a permis de diffuser les guides en version papier des FDAAPPMA. Nous constatons que le photomaton est toujours aussi attractif. M. Mathieu Labrousse remercie les FDAAPPMA pour la mise à disposition de leurs collaborateurs et le temps des bénévoles qui se sont rendus sur le stand.

### **Délibération :**

Le conseil d'administration valide la participation de l'ARP-NA à la prochaine édition du Grand-Pavois, aux côtés de la FDAAPPMA 17. Les FDAAPPMA actent le fait de mettre à disposition des élus ou des salariés pour animer le stand en 2025.

## 11. Retour sur la MFC 2024 à Vassivière

MM. Boireau, Perrier et Buisson réalisent un retour sur l'organisation de la Mercury Fishing Cup qui s'est tenue sur le lac de Vassivière les 19 et 20 octobre 2024. Les retombées économiques sont excellentes et les participants semblent ravis de leur expérience. M. Julien Buisson souligne que la FFPS a pris intégralement en charge l'organisation de cet évènement et que les SAPL ne sont intervenues que pour la préparation en amont et la remise des prix. Cette rencontre a révélé le potentiel halieutique du lac et permet d'ancrer le site de Vassivière parmi les grandes destinations pêche en France. Ceci est à mettre en relation avec le plan de développement du lac ainsi que de l'efficace gestion piscicole et halieutique mise en œuvre. Destinataire d'un courrier de sollicitation en ce sens émanant de M. Michel Polydor, l'ARP-NA se positionne favorablement quant au fait que la session 2025 se tienne à nouveau sur le lac de Vassivière.

**Délibération :**

Le conseil d'administration valide l'organisation de la MFC 2025 à Vassivière, sous réserve que les conseils d'administration des FDAAPPMA 23 et 87 se positionnent également favorablement.

## 12. Retour sur la rencontre inter-FD de Niort du 27 septembre 2024

M. Jean-Michel Grignon remercie les nombreux participants à cette rencontre régionale, véritable moment d'échanges et de partage. Les conditions météorologiques n'ont pas entaché le bon déroulé de la journée. Le conseil d'administration salue la parfaite organisation de cette rencontre.



**Délibération :**

Le conseil d'administration valide l'organisation d'une prochaine rencontre inter-FD dans la Vienne.

### 13. Coupe régionale Nouvelle-Aquitaine 2024-2025

Sujet non abordé. Ce sujet sera traité lors du prochain conseil d'administration.

### 14. Point communication : bilan de l'accompagnement BZIIT

Un rapide retour est réalisé sur l'accompagnement des FDAAPPMA par la société de communication BZIIT. Une réelle montée en compétence a été constatée à la suite du cycle de formation, ce qui se traduit par une forte augmentation de la taille des communautés. Il est proposé de poursuivre l'accompagnement auprès de l'ARP-NA en se focalisant sur deux réseaux uniquement, LinkedIn et Twitter. Cet accompagnement permet aux FDAAPPMA de s'emparer des contenus, de les retravailler avec leurs spécificités afin de gagner du temps dans la création de contenus. Il est rappelé en outre que la société assure une « maintenance » auprès des douze FDAAPPMA et qu'il ne faut pas hésiter à contacter Paul Arnon pour tous besoins liés aux réseaux sociaux.

Un bilan de l'accompagnement sera présenté lors du prochain conseil d'administration.

### 15. Commandes groupées

Pour donner suite aux demandes des fédérations, un bon de commande sera établi pour des tenues (vestes softshell, doudounes sans manche etc.).

Un tableau est accessible en ligne pour commander des vestes techniques floquées « Pêche Nouvelle-Aquitaine » et « logo FD ».

Il est rappelé aux FDAAPPMA qu'un stock de jeux « Poissonnns » est disponible. Le prix d'un jeu est de 15€.

Clôture du conseil d'administration à 13h00.